



CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT

AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Grade 4 505 et Snipe
13 et 14 mars 2010
Plan d'eau de Moisson Lavacourt
Locaux de la Base de Loisirs des Boucles de Seine

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009-2012
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les dériveurs 505 et tous les dériveurs Snipe.
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
505	10 euros par équipage
Snipe	10 euros par équipage

Un dîner des équipages est prévu le samedi soir à la Base de Loisirs pour les navigateurs et leurs accompagnateurs au prix de **20 euros par personne**. Possibilité d'hébergement à la Base de Loisirs (coordonnées ci-après).

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 1^{er} mars à Kim Goutenègre, 135 boulevard Diderot, 75012 Paris, tél. 01 43 46 12 40, cvml.voile@orange.fr. Les chèques ne seront pas débités avant la régate.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription

Samedi 13 mars : de 9 h à 12 heures 30

Briefing à 13 h 30

5.2. Jauge et contrôle :

Sans objet

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le samedi 13 mars à 14 heures et le dimanche 14 mars à 11 h 00. Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 13 mars de 9 heures à 12 heures 30. Elles seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type triangle olympique.

8. SYSTEME DE PENALITE

Suivant la règle 44.1.

9. CLASSEMENT

- 9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.
- 9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2.
- (b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4.
- (c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de 6.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

Président du Comité de Course : Guy Bonin

Président du Jury : Patrick Vilain

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Kim Goutenègre, 01 43 46 12 40, cvml.voile@orange.fr
- Vous pouvez également contacter **pour les 505** : Thierry Muniglia (tmuniglia@gmail.com) et Elisabeth Neidhart (elisabethneidhart@yahoo.fr)
- Vous pouvez également contacter **pour les Snipe** : José Mendes (jose.mendes@wanadoo.fr)
- Toutes informations utiles sur le site du CVML : cvml.net

Possibilité d'hébergement à la Base de Loisirs des Boucles de Seine

Réservation indispensable au 01 34 79 33 34 – accueil@bouclesdeseine.com



CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT

FICHE de PRE-INSCRIPTION

Grade 4 505 et Snipe – 13 et 14 mars 2010

à retourner pour le 1^{er} mars 2010 au plus tard à :

Kim Goutenègre

135 boulevard Diderot – 75012 Paris

Tél/fax : 01 43 46 12 40 – cvml.voile@orange.fr

Barreur

Nom : N°Voile :
Prénom : Publicité : OUI NON
Adresse : N°Licence : ..
..... N°Club :
..... Nom Club :
Date de naissance : Ligue :

Equipier

Nom : N°Voile :
Prénom : Publicité : OUI NON
Adresse : N°Licence : ..
..... N°Club :
..... Nom Club :
Date de naissance : Ligue :

Je soussigné (barreur), déclare avoir pris connaissance des Règles de Course à la Voile 2009-2012 régissant ce type d'épreuve.

Je soussigné (équipier), déclare avoir pris connaissance des Règles de Course à la Voile 2009-2012 régissant ce type d'épreuve.

A le

signature :

Autorisation parentale (pour les mineurs) :

Je soussigné

- autorise mon fils (ma fille), à participer à la régata Grade 4 505 et Snipe des samedi 13 et dimanche 14 mars 2010
- déclare avoir pris connaissance des Règles de Course à la Voile 2009-2012 régissant ce type d'épreuve.

A le

signature :

Frais d'inscription : 10 euros par équipage + 20 euros pour le repas par personne (coureur et/ou accompagnateur). Joindre un chèque à l'ordre du CVML.